

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 novembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Nouvelle convention avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)**

**Une nouvelle convention a été proposée à l'Université de Bretagne Occidentale pour les années 2024-2027. Cette nouvelle convention intervient en continuité d'un partenariat existant et doit permettre d'acter une convergence de vues et de positionnement du territoire et de l'Université, donnant sens et pertinence aux efforts commun au service des étudiants et du développement du territoire.**

\*\*\*

Cette nouvelle convention précise les condition d'action de chacune des parties pour la période 2024-2027 :

**I/ Les formations et la recherche actuellement dispensées dans les différentes entités et les projets à venir :**

L'UBO propose sur Quimper plus de 30 formations au sein de ses différentes entités (liste exhaustive dans la convention en annexe)

- Le Pôle Pierre Jacez Hélias. (1200 étudiants) ;
- L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Bretagne (160 étudiants environ) ;
- L'IUT de Quimper (1300 étudiants environ) ;
- L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs et Agroalimentaire de Bretagne Atlantique (150 étudiants environ).

Il s'agit de conforter la dynamique générale des enseignements dispensés sur le site de Quimper, dans leur double registre de formation générale et de pôles spécifiques de rayonnement avec une attention portée sur les possibilités de complément à apporter aux formations de manière à présenter des cycles les plus complets possibles à bac +3 ou bac +5.

La convention rappelle également le nombre de personnels nécessaire pour la bonne mise en œuvre de ces formations.

Elle acte également les nouvelles formations mises en place ces dernières années comme par exemple :

- La première année de médecine (cours de l'UBO Brest en visio conférence) ;
- Les nouvelles formations dispensées à l'IUT depuis la réforme du BUT (en 3 ans).

Elle rappelle la présence de 4 laboratoires de recherche :

- Le laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne ;
- Le Laboratoire de Biotechnologie et Chimie Marines (LBCM) ;
  - ✓ Le Laboratoire d'Économie et de Gestion de l'Ouest ;
  - ✓ L'unité mixte de recherche AMURE, centre de Droit et d'Economie de la Mer.

Elle annonce les nouveaux projets en cours ou à venir :

- Une nouvelle école d'ingénieur dans le cadre de la création d'un Institut National Polytechnique qui regroupera l'école d'ingénieur de l'UBO (ESIAB) ainsi que l'école brestoise l'ENIB. La classe prépa INP Bretagne sera créée dès la rentrée 2025 au Lycée Thépôt et une école d'ingénieur à la rentrée 2027 ;
- La participation de l'UBO au nouveau salon du Lycéen et de l'enseignement supérieur de Quimper.

## **II/ L'accompagnement de Quimper Bretagne Occidentale en soutien à l'UBO :**

La convention précise également les différentes formes d'accompagnement de QBO en soutien à l'UBO :

La participation de Quimper Bretagne Occidentale à certains investissements :

- Dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER), l'agglomération, en partenariat avec les autres financeurs publics, intervient de manière constante dans les opérations d'investissement de l'université. Pour le CPER 2021-2027, Quimper Bretagne Occidentale intervient uniquement sur des équipements de recherche pour le projet Bio-alternative (46 K€) ;

- Participation de 700 K€ pour la réalisation de la seconde tranche de rénovation énergétique de l'IUT dans le cadre de l'expérimentation bretonne de rénovation énergétique. Après le financement intégral de la première tranche par le React-Eu (Qui a permis à QBO de ne pas financer d'immobilier dans le CPER actuel), ce projet permettra de finaliser complètement la réhabilitation énergétique de l'IUT.

La participation de QBO au fonctionnement annuel de l'UBO. Cette participation reste inchangée par rapport à la convention précédente :

- Une part fixe de contribution générale aux charges de l'IUT et du pôle PJ.Hélias, d'un montant de 200 000€ ;

- Une part variable de contribution affectée selon validation de la collectivité aux différents projets portés par l'UBO d'un montant annuel maximum de 40 000 € ;

Pour cette nouvelle convention, les projets seront portés à la connaissance de QBO directement par les responsables d'établissement (Pôle Pierre Jakez Hélias, IUT, ESIAB, laboratoire de recherche, sans pré-sélection par les services de la présidence de l'UBO).

Enfin QBO réserve depuis de nombreuses années une enveloppe spécifique pour le financement de 2 thèses. Cette action est très importante pour conforter le potentiel de recherche des laboratoires universitaires quimpérois. Cette participation se fait sur la base de 50% du salaire du thésard sur 3 ans. (Soit environ 60 000 € pour 3 ans pour chaque thèse). Ce dispositif était jusqu'ici traité à part de la convention globale. Il est proposé de l'intégrer cette fois directement dans le projet de convention.

\*\*\*

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (49 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat 2024-2027 avec l'Université de Bretagne Occidentale.